Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 10h51
Réference de l'AR : 054-200043693-20230329-2023_030-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-03-09

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 29 MARS 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	36	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	43	(a+b+c)

Objet
AFFECTATION DES RESULTATS 2022
BUDGET GENERAL

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- SAPA D (BOISMONT)– GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)-FOULON N- HOUSSON L (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- P HIBLOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)-

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE) -ROUYER G (COLMEY)- – HEIL E (VIVIERS SUR CHIERS)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** P GUILIN (BEUVEILLE) à JF AZZARA BEUVEILLE – R SAUNIER ST PANCRE à JP JACQUE LONGUYON- JL WOJCIK (LONGUYON) à - B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)- JL WOJCIK (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 01/04/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 MARS 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le Conseil Communautaire, Après avoir délibéré

A l'unanimité, Approuve l'affectation de résultats ci-dessous :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**442 121,64**
- un excédent reporté de :	**1 592 367,38**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**2 034 489,02**
- un excédent d'investissement de :	**266 635,82**
- un déficit des restes à réaliser de :	**984 220,20**
Soit un besoin de financement de :	**717 584,38**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	**2 034 489,02**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**717 584,38**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**1 316 904,64**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**266 635,82**

Fait à LONGUYON le 01/04/2023

Le Président

Jean-Pierre JACQUE